

Médecine générale, libre choix, libre pratique et formation

Assemblée annuelle 2002 de la Société Suisse de Médecine Générale

J. de Haller, Président de la Société Suisse de Médecine Générale

Le Comité de la Société Suisse de Médecine Générale, malgré l'ambiance du temps, n'a décidément pas pu se convaincre qu'il serait bon d'introduire dans le domaine de la santé «des éléments de l'économie de marché»; au contraire, la SSMG s'élève vigoureusement contre ce présupposé à la mode, et réaffirme qu'il existe d'autres modes de pensée, d'autres manières d'être, d'autres références éthiques.

Pourquoi? Parce que dans le domaine de la santé en particulier, l'application des lois du marché ne peut qu'avoir des conséquences discriminatoires; immanquablement, l'accès à la totalité des soins offerts, par exemple, ou le libre accès à tous les fournisseurs, sont des droits qui seraient alors bafoués, à moins de surtaxes, d'assurances supplémentaires, ou de recours à la médecine de luxe.

D'un autre côté, et c'est aussi option fondamentale pour elle, la SSMG tient à défendre chacun et chacune de ses membres, sans en laisser aucun sur le bord du chemin; dans ce sens, elle ne saurait accepter que des mesures simplistes, plutôt que de les pousser à s'améliorer, menacent d'exclure de la vie professionnelle des Collègues qui se situeraient hors-normes. Là de nouveau, l'économie n'est pas tout; la qualité du travail ou l'aptitude relationnelle sont des éléments qu'il serait absurde de balayer.

Et ainsi, le troisième point sur lequel il nous faut insister est la formation.

Formation continue de qualité, contrôlée, et préservée de l'influence directe de l'industrie pharmaceutique – il est évident qu'on est meilleur, plus efficace, et moins cher lorsqu'on reste à jour dans ses connaissances.

Mais formation pré- et postgraduée aussi, car une couverture médicale de qualité ne peut s'imaginer qu'avec des médecins de premier recours bien formés.

C'est en se fondant sur ces points essentiels que la Société Suisse de Médecine Générale a défini sa position sur trois sujets sur lesquels nous aimerions mettre l'accent: le libre choix du Médecin, la limitation d'ouverture de nouveaux cabinets, et la formation de nos futurs Collègues généralistes.

Libre choix du médecin

La possibilité pour tout patient, toute patiente, de se rendre chez tout médecin de son choix, doit absolument être défendue.

Et le droit des médecins à travailler librement, de manière digne et correcte, n'a aucune raison d'être bafoué ou soumis au bon vouloir d'instances incontrôlables, comme le sont les caisses-maladie.

Il ne s'agit pas de fermer les yeux devant les coûts de la santé, mais tout moyen n'est pas bon! En l'occurrence, qu'actuellement nos politiciens n'arrivent plus à imaginer d'autres réponses au problème, n'est pas une raison pour accepter n'importe quelle solution – ça devrait peut-être plutôt être l'occasion de reposer le problème autrement!

- En fait, il s'agit évidemment bien plus d'une tentative de modifier l'équilibre des pouvoirs dans notre système de santé, que d'un projet qui pourrait contribuer à réduire les coûts.
- Pas plus qu'aucun groupement professionnel ne le ferait, nous ne voulons entrer en matière sur un projet qui prévoit la mise au chômage d'une partie de nos membres.
- La prise en charge de patients «chers» deviendrait particulièrement problématique car elle pèserait de manière «dangereuse» sur les statistiques des médecins concernés; nous ne pouvons ni ne voulons envisager de voir limité le rôle de la médecine privée dans le suivi de ces patients, notamment marginaux et/ou gravement malades.
- Enfin et surtout, le processus excessivement complexe du choix de son médecin est évidemment complètement saboté par ce projet.
- La possibilité de choisir librement son médecin n'est donc pas seulement pour nous une affirmation rituelle, mais bien la condition *sine qua non* d'une Médecine de Premier recours respectueuse et de qualité.
- Ainsi, notre position dans le débat sur l'éventuelle limitation de ce libre choix, par l'abolition de l'obligation de contracter, est claire: pour nous, il s'agit d'une mesure qui serait

Correspondance:
Dr Jacques de Haller
37, rue Dancet
CH-1205 Genève
Tél. 022 329 20 00
Fax 022 320 05 42

e-mail: jdehaller@bluewin.ch

profondément inadéquate, et à laquelle nous ne pourrions souscrire ni nous résigner – pas davantage pour les généralistes que pour les spécialistes.

Moratoire sur l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux

La tentation de jouer les médecins les uns contre les autres s'est manifestée de façon spectaculaire dans la brusque interdiction décrétée par le Conseil fédéral, d'ouvrir de nouveaux cabinets; nous avons déjà largement dit ce que nous pensions de cette manière de casser les ailes à des personnes en pleine formation et à leur faire porter tout le poids d'un problème mal posé; dans le jeu consistant à passer la patate chaude le plus loin possible, s'attaquer aux médecins en formation est un modèle du genre, de la part des politiciens ...

En ce qui concerne plus particulièrement la médecine générale, deux points sont à relever:

- la possibilité de prévoir des exceptions au moratoire ne devra d'aucune façon être prétexte à ouvrir la porte à l'installation de collègues insuffisamment formés, par exemple sous le prétexte – louable en lui-même! – d'augmenter la proportion de médecins de premier recours dans la population médicale; alors que dans toute l'Europe la durée de formation pour la médecine générale tend à rejoindre progressivement celle que nous connaissons en Suisse, il serait catastrophique de créer un appel d'air pour des médecins qui ne présentent pas les garanties de qualité dont nous avons l'habitude;
- la question de la remise de nos cabinets devra être prise en compte de manière attentive, car il s'agit là d'une partie essentielle de notre prévoyance professionnelle.

La formation des futurs généralistes

Depuis bien des années maintenant, les diverses Facultés de médecine de Suisse, les unes après les autres, ont accepté et collaboré à la mise sur pied d'Instances Facultaires pour la Médecine générale, ou pour la Médecine de famille.

La Société Suisse de Médecine Générale et les Groupements cantonaux concernés se sont bien sûr très fortement engagés dans ces projets, et l'apparition de menaces croissantes sur ces lieux de formation nous préoccupe vivement.

Nous sommes en effet convaincus que la qualité des soins proposés en Suisse est liée de manière étroite à la qualité de la formation des médecins de premier recours. Ces Instances sont d'une importance capitale pour l'avenir du système de santé en Suisse!

Il se trouve en effet, et c'est important, que la formation en médecine générale est tout à fait spécifique, car elle se centre sur le patient, sur la patiente, dans tout son réseau de vie, et pas premièrement sur les maladies. La formation en médecine générale ne peut donc en aucun cas se résumer à l'addition d'éléments de connaissance émanant de divers autres secteurs de la médecine, ni être valablement prodiguée par des enseignants qui ne pratiquent pas cette médecine de premier recours.

La nouvelle «European Definition of General Practice/Family Medicine» émanant de l'Association européenne de médecine générale (WONCA-Europe) décrit bien toutes ces spécificités (<http://www.globalfamilydoctor.com>).

La place des Instances Facultaires dans la formation médicale est essentielle dans la mesure où justement, elles rassemblent des enseignants praticien en médecine de premier recours, et où elles permettent à la formation des étudiants et des assistants d'être enfin adéquate dans le domaine des soins de base à la population.

Les difficultés rencontrées actuellement par ces Instances sont de plusieurs ordres: restrictions budgétaires, obstruction face à de nouveaux projets, impossibilité de toute activité de recherche clinique, etc.; ces difficultés ne sauraient donc laisser la SSMG indifférente, et elle va mettre son poids et son énergie au service de ces projets – énergie d'autant plus nécessaire qu'apparemment, les autorités académiques et politiques, elles, ont beaucoup plus de peine à réagir de manière convaincue!

On notera enfin, car cela est particulièrement intéressant, que la médecine générale européenne est en train de se structurer et de définir ses projets dans des directions tout à fait superposables; on pourra à nouveau, pour s'en rendre compte, se référer au site internet de la WONCA (voir ci-dessus).